COMMUNE DE LA TOURETTE

Département de la Loire Arrondissement : MONTBRISON

Téléphone : 04.77.50.08.43 e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2023

Date de la Convocation: 19 octobre 2023

Délibération: DE_2023_039

Objet: SALLE ERA: tarif des locations à partir du 1er janvier 2024

nombre de membres en exercice: 15 nombre de membres présents : 14 nombre de membres votants : 14 abstention: 0

VOTE: POUR:14 $CONTRE: \theta$ ABSENTION: θ

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON (Maire)

PRESENTS: Serge GRANJON, Christian BAREL, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOUILLARD, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

ABSENTS EXCUSES: Jocelyne PERONON

ABSENTS REPRESENTES:

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Odile LAGER

Le Maire expose au Conseil Municipal que la salle d'équipement rural d'animation (ERA) étant louée à l'avance, il y a lieu de revoir les tarifs pour les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après délibération, avec 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de locations la salle d'équipement rural d'animation (ERA) comme suit :

ASSOCIATION - ORGANISME - ENTREPRISE

ASSOCIATIONS PERMANENTES DE LA COMMUNE au nombre de 6 : Touretruc, Comité des fêtes, Société de chasse, Club amitié loisirs, Union Sportive Sud Forézienne, Saintourniz

GRATUITE UNE FOIS PAR AN (une journée ou une soirée) : pour chaque association de la commune, la salle est donnée gratuitement une fois par an (location + chauffage + charges)

Sous-Préfecture de MONTBRISON Date de réception de l'AR: 31/10/2023 042-214203127-20231027-DE_2023_039-DE Si ces associations ont déjà utilisé leur disposition particulière de gratuité et si elles ont besoin, une nouvelle fois de la salle, il leur sera demandé la somme de 50 € au titre des charges.

<u>Disposition particulière pour l'association TOURETRUC pour les représentations THEATRALES</u>: Il sera demandé 240 € au titre des charges pour les trois représentations du vendredi, samedi et dimanche.

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES EXTERIEURS DE LA COMMUNE ENTREPRISES DE LA COMMUNE OU EXTERIEURES

Exemple d'organisme (liste non exhaustive : école publique de St Bonnet le Château, école privée St-Joseph, école de musique, DDT, FNACA, SIEL, Association forestière du Sud Forez, Comité du fleurissement intercommunal.....)

Réunion ou festivité ayant lieu la journée Remise des clés : En début de matinée et restitution le soir		Location exceptionnelle Remise des clés : le vendredi (milieu d'après midi) et restitution le samedi (avant 12H00)		Location courante Remise des clés : le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi soir suivant après 18h	
Caution	500 €	Caution	500 €	Caution	500 €

PARTICULIER -PERSONNE PHYSIQUE:

RESIDANTS DE LA COMMUNE

Réunion ou festivité ayant lieu la journée Remise des clés : En début de matinée et restitution le soir		Location exceptionnelle Remise des clés : le vendredi (milieu d'après midi) et restitution le samedi (avant 12H00)		Location courante Remise des clés : le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi soir suivant après 18h	
Caution	500 €	Caution	500 €	Caution	500 €

<u>RESIDANTS DES COMMUNES SUIVANTES</u>: Saint-Bonnet-le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, Soleymieux, Chenereilles, Marols, La-Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en Forez, Estivareilles, Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois

	Location courante
Remise des	clés : <i>le jeudi soir après 18h</i>
et restitution des	clés le lundi soir suivant après 18h
Salle ERA	700 €
Caution	500 €

Sous-Préfecture de MONTBRISON
Date de réception de l'AR: 31/10/2023
042-214203127-20231027-DE_2023_039-DE

Nettoyage : une somme de 100 € est gardée sur la caution si le nettoyage n'est pas fait correctement

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 27 octobre 2023

La Secrétaire Marie Odile LAGER Le Maire Serge GRANJON

Sous-Préfecture de MONTBRISON Date de réception de l'AR: 31/10/2023 042-214203127-20231027-DE_2023_039-DE